



## **Bilan des travaux conduits avec les établissements en 2007**

**Hélène MECHOULAM**

**Adjointe au responsable du projet IPERU, OST**

Il s'agit d'établir un bilan des travaux conduits en 2007. Le périmètre utilisé, après les 17 établissements qui avaient participé à IPERU en 2006, concernait, en 2007, 107 établissements à dominante scientifique ou pluridisciplinaire. 43 établissements à dominante SHS viennent se rajouter pour l'année 2008. Le repérage s'opère sur une base administrative qui concerne les laboratoires et non pas les chercheurs. Trois corpus sont mobilisés (publication, brevet, participation au PCRD) pour la construction d'indicateurs qui portaient exclusivement sur les sciences de la matière et de la vie. En 2007, il s'agissait d'une phase expérimentale, qui se prolonge en 2008.

1- Voyons en premier lieu la base concernant les brevets. Selon l'organisation prévue en 2007, l'Observatoire des Sciences et des Techniques repérait, tandis que les établissements vérifiaient le repérage opéré par l'Observatoire des Sciences et des Techniques par l'intermédiaire d'une interface de visualisation, c'est-à-dire une interface qui ne permettait pas d'enrichissement en ligne. Les réclamations pouvaient cependant être adressées à l'Observatoire des Sciences et des Techniques.

Le périmètre concernait les demandes de brevets auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle et de l'Office européen des brevets publiées entre 2003 et 2006 pour lesquelles l'établissement était déposant ou codéposant initial avec dédoublement entre les demandes PCT (WO) et les demandes européennes (EP).

Quinze établissements ont signalé des erreurs portant sur 83 brevets. 28 % de ces brevets figuraient en fait dans l'interface et n'avaient pas été identifiés par l'établissement. Pour 20 % des brevets, les établissements n'étaient en fait pas codéposants initiaux, 17 % des brevets avaient une date de publication hors champ, les autres brevets subissant différentes autres difficultés (brevets déposés ailleurs qu'à l'Inpi ou l'OEB, par exemple).

2- En 2007, l'Observatoire des Sciences et des Techniques réalisait également le repérage concernant les PCRD, repérage que les établissements vérifiaient. Le périmètre incluait les FP4 à FP6, les établissements devaient être cosignataire initial, et étaient retenus seulement les projets dont le statut était «*executed*» ou «*completed*» (pas les «*accepted*»). 25 établissements ont signalé des erreurs portant sur 189 participations, parmi lesquelles 5 % figuraient déjà dans l'interface, 23 % devaient être intégrées, dans 13 % des cas les établissements n'étaient pas cosignataires initiaux, 36,5 % ne figuraient pas dans la base pour des questions d'actualisation, 15 % n'existaient pas dans CORDIS, les autres relevant de situations marginales.

3- Le principe concernant les publications (de 2003 à 2005) est différent. En effet, compte tenu de la présentation des adresses, les établissements repèrent eux-mêmes leurs publications. Néanmoins, des réclamations ont eu lieu (copublications internes à l'établissement par exemple). Attention : les indicateurs ne sont calculés que sur les types de documents suivants : *article*, *letter*, *review* mais on fait repérer sur tous les types de documents, afin de pouvoir développer de nouveaux produits. (ce qui nécessite d'explorer encore la base).

En 2009, nous établirons également un bilan de l'année 2008. Vos retours nous permettront de mieux connaître la base et ses limites. Différents documents sont accessibles sur le site *Web* de l'Observatoire des Sciences et des Techniques.